

Commune de Saint Hilaire de Brethmas

B.P 1 30560 Saint Hilaire de Brethmas

☎ 04 66 61 33 59 📠 04 66 61 02 05

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024/12

Séance du 11 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	22

Date de la convocation
29 mars 2024

Date d'affichage
29 mars 2024

POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	6	0

Le 11 avril 2024 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie de Saint Hilaire de Brethmas, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PERRET, Maire.

Étaient présents : Monsieur Jean-Michel PERRET, Maire, Monsieur Pascal ATGER, Madame Maryse BAUDRY-BOURGUET, Madame Catherine BRUSSET LAYRE, Madame Claudie CARMONA HUGUET, Madame Orlane CHABASSUT, Monsieur Laurent CLERC, Monsieur Bernard CREISSEN, Madame Nelly DEMOULIN, Madame Sylvie GALTIER, Monsieur Abdrani GAROUCHE, Madame Agnès LALANDE, Monsieur Olivier LELONG, Monsieur Olivier MAURAS, Madame Evelyne RICHARD, Monsieur Sébastien ROUMIGUIE, Monsieur Aurélien ROUSSEAU, Madame Christine THOMAS-LOPEZ, Madame Isabelle VALY, Monsieur Bernard VEIRUN, Madame Régine VIDAL

Absents excusés : Madame Meriem LAMARTI, Monsieur Jacky MIALHE, Monsieur Rémy OFFREDI, Madame Tess PUJADE,

Procurations : Monsieur Samuel ESPERANDIEU a donné procuration à Mme Christine THOMAS-LOPEZ

Monsieur Patrick GUY a donné procuration à Mme Sylvie GALTIER

Secrétaire de séance : M. Sébastien ROUMIGIE

Madame Claudie CARMONA HUGUET sort de la salle et ne prends pas part au vote

FINANCES – MODIFICATION N° 3 DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDIT DE PAIEMENT (APCP) (DELIBERATION 2022/91) – PROJET DE CREATION D'UN ECOQUARTIER DEMONSTRATEUR DE LA VILLE DURABLE A LA JASSE DE BERNARD

Vu le code général des collectivités locales et notamment ses articles L. 2311-3 et R2311-9 relatifs aux autorisations de programme (AP) et crédits de paiements (CP),

Vu la délibération n°2021/20 du 08 avril 2021 portant signature de la convention de mandat avec la SPL 30 pour le projet de création d'un Ecoquartier à la Jasse de Bernard,

Vu la candidature de la commune de Saint Hilaire de Brethmas à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (A.M.I.) « Démonstrateur de la ville durable » pour le projet « L'habitat périurbain autrement » sur l'Ecoquartier en projet à la Jasse de Bernard, dans le cadre des fonds proposés par le programme France 2030,

Vu la délibération n°2022/40 du 31 Mai 2022 portant signature de la convention de mandat avec la SPL 30 pour le projet de création d'un Ecoquartier Démonstrateur de la Ville Durable à la Jasse de Bernard et résiliant de plein droit la convention de mandat du 26 Avril 2021,

Vu la délibération 2022/91 du 15 décembre 2022, créant une autorisation de programme et de crédits de paiement pour le projet de création d'un écoquartier démonstrateur de la ville durable

Vu la délibération n°2023/16 du 11 avril 2023 portant sur la modification de l'autorisation de programme et de crédits de paiement (APCP) – Projet de création d'un écoquartier démonstrateur de la ville durable à la Jasse de Bernard,

Vu la délibération n°2023/62 du 7 décembre 2023 portant sur la modification de l'autorisation de programme et de crédits de paiement (APCP) – Projet de création d'un écoquartier démonstrateur de la ville durable à la Jasse de Bernard,

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2024

Application agréée E-legalite.com

Considérant l'échéancier de paiement transmis par la SPL 30 actualisé au 22 mars 2024 de l'opération,

Considérant la nécessité d'ajuster la répartition des crédits de paiement au réalisé, selon le planning prévisionnel d'avances à verser à la SPL 30 et selon l'avancée des travaux,

Considérant que la réalisation de cette opération importante nécessite le recours à un mode de gestion permettant d'échelonner au mieux le financement à apporter,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide à majorité des suffrages exprimés :

Vote : Pour 16

Contre 6 (Mmes BAUDRY-BOURGUET, GALTIER, THOMAS-LOPEZ et Mrs ESPERANDIEU, GUY, LELONG)

Abstention 0

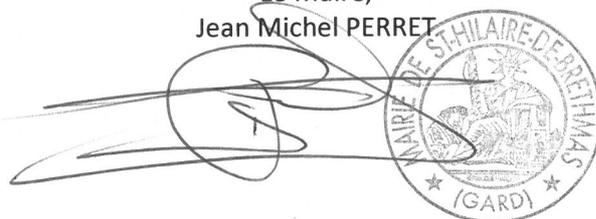
- DE REVISER l'Autorisation de Programme (AP) et la Répartition des Crédits de Paiement (CP) – Projet de création d'un écoquartier démonstrateur de la ville durable à la Jasse de Bernard comme suit :

Libellé AP/CP	Montant de l'autorisation de programme (AP) hors réalisations déjà effectuées	Réalisé 2022	2023	2024
Création 15/12/2022	1 697 518.00€ TTC	200 000.00 €	1 197 518.00 €	500 000.00 €
Modification 11/04/2023	1 110 818.00 € TTC	200 000.00 €	610 818.00 €	500 000.00 €
Modification 07/12/2023	1 110 818.00 € TTC	200 000.00 €	378 590.00 €	732 228.00 €
Modification 11/04/2024	488 590.00 € TTC	200 000.00 €	378 590.00 €	110 000.00 €

- D'AUTORISER monsieur le maire à engager les dépenses de l'opération ci-dessus à hauteur de l'autorisation de programme et de mandater les dépenses afférentes.
- DE CHARGER monsieur le maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération
- DE PRECISER que les crédits de paiement de 2024 seront inscrits au budget 2024 sur l'opération concernée sur le compte suivant :
- 824-237 Avances versées sur commandes d'immobilisations incorporelles : 110 000.00 €

Pour extrait conforme,
Saint Hilaire de Brethmas, le 15 avril 2024

Le Maire,
Jean Michel PERRET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de : sa publication, sa transmission à Monsieur le Préfet du Gard, sa notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par

l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet, www.telerecours.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2024

Application agréée E-legalite.com